

Arrêté municipal n°087-2023

**Réglementant la circulation dans le cadre d'un tournage de clip
Le lundi 3 juillet 2023**

**Monsieur Philippe LEMAÎTRE,
Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,**

Vu les articles L 2212.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,
Vu la demande présentée le 2 mars 2023, par Mme Marion Caens – Professeure de Lettres modernes, référente élèves à besoins particuliers du collège le Dinandier en partenariat avec IRIS VIDEO, sollicitant l'autorisation de tourner un clip dans le cadre du projet « Du Dinandier à Broadway ! » dans le centre-ville de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le lundi 3 juillet 2023 entre 9h00 et 17h00,

Considérant la nécessité d'assurer le bon ordre et la sécurité publique lors de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le lundi 3 juillet 2023 entre 9h00 et 17h00, Mme Marion Caens – Professeure de Lettres modernes, référente élèves à besoins particuliers du collège le Dinandier est autorisée à tourner un clip dans le cadre du projet « Du Dinandier à Broadway ! » dans le centre-ville de Villedieu-les-Poêles – Rouffigny.

Article 2

Pendant la durée de la manifestation, la circulation sera interdit dans les rues suivantes : place de la République, rue Carnot et rue Général Huard.

Les véhicules en provenance de la place de la République seront déviés par la place du Presbytère et la rue Jules Ferry.

Les véhicules en provenance de la route de Caen seront déviés par la place de la Perrière et la rue Jean Gasté.

Article 3

La mise en place de la signalisation sera à la charge des services techniques de la Commune Nouvelle.

Article 4

Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny, le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN, le responsable du service technique de la CN, le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN, le chef du centre de secours, Villedieu Intercom, IRIS VIDEO et le collège le Dinandier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 22 mars 2023 au 5 avril 2023
La notification faite le 22 mars 2023**

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
mardi 21 mars 2023



Le Troisième Adjoint,

Francis LANGELIER